



Convention de développement culturel entre la Ville de Rouen et l'Alliance Française de Rouen-Normandie

Entre les soussignés :

La Ville de Rouen représentée par Yvon ROBERT, agissant en qualité de Maire, et, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2019, ci-dénoté après « **La Ville** »,

D'une part,

Et

L'Alliance Française de Rouen-Normandie, représentée par Bernard GODRON, agissant en qualité de Président, sise 80 boulevard de l'Yser, 76000 ROUEN, ci-après désigné « **l'Alliance Française** »,

D'autre part

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUI :

Préambule

L'Alliance Française, acteur majeur de l'apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE) à Rouen, accueille chaque année plus de 1250 étudiants en provenance de plus de 70 pays différents. Elle fait partie du réseau international des Alliances Françaises qui compte aujourd'hui 834 centres implantés dans 132 pays ; des associations de droit local qui font vivre un projet ambitieux : promouvoir la langue française et les cultures francophones dans le monde.

Véritable ambassadrice de la Ville de Rouen, l'Alliance Française permet aux étudiants étrangers d'apprendre le français mais aussi et surtout de découvrir la culture française, son patrimoine ainsi que sa gastronomie à travers de nombreuses activités organisées avec les différents acteurs culturels de la Ville et de la Région.

Elle offre également un service de logement en famille d'accueil qui permet à l'étudiant de vivre une expérience unique en réalisant une véritable "immersion" linguistique et culturelle.

Parallèlement, la Ville de Rouen développe depuis plusieurs années, une politique culturelle de proximité s'adressant à tous les publics et La Ville de Rouen met l'accent sur :

- sa politique culturelle en développant le soutien à la création, à l'émergence en développant des liens de proximité et de réseau.
- sa politique relations internationales mettant en avant la coopération notamment avec les villes jumelles comme Hanovre (Allemagne), Cleveland (Etats-Unis), Ningbo (Chine), Norwich (Angleterre), Salerne (Italie)...
- sa politique jeunesse en développant notamment le lien avec les étudiants internationaux présents à Rouen.
 - o Nuit des Etudiants du Monde
 - o Les Zazimuts

Au regard de ces constats, la Ville de Rouen et l'Alliance Française ont décidé de développer des passerelles visant à améliorer :

- l'accès des étudiants étrangers à la langue et la culture française,
- la qualité d'accueil de ces derniers et faciliter leur intégration sur le territoire.

La présente convention s'inscrit dans une dynamique territoriale partagée.

Article 1 – Objet de la convention

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- améliorer la qualité d'accueil des étudiants et des enseignants de français étrangers à Rouen et faciliter leur intégration sur le territoire ;
- améliorer l'accès des étudiants et des enseignants de français étrangers à la langue et la culture française;
- ouvrir l'Alliance Française sur la ville et faire en sorte qu'elle soit une actrice à part entière de celle-ci, impliquée dans les réseaux, manifestations et dispositifs de la ville.
- créer de nouveaux échanges notamment entre les artistes et établissements culturels rouennais, les étudiants étrangers et les publics ;
- promouvoir l'excellence normande à l'international et faire de Rouen une destination première pour les étudiants et les enseignants de français étrangers.

Article 2 - Partenariats entre la Ville et l'Alliance Française

➤ Partenariat avec les services de la DIRECTION CULTURE, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

L'Alliance Française pourra s'inscrire dans les événements culturels organisés par la Ville :

- par l'accueil de spectacles à l'Alliance Française ;
- par sa participation aux Zazimuts, au Forum des associations, au Curieux Printemps ou tout autre évènement porté par la Ville de Rouen.
- Partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Dans le cadre de la saison artistique du CRR et des « Méridiennes », programmation artistique proposée par la Ville et confiée au CRR au titre de sa mise en œuvre, l'Alliance Française se révèle être un lieu potentiel de diffusion. Les contenus des actions et leur calendrier seront en lien direct avec les projets pédagogiques et artistiques développés tout au long de la saison par le CRR.

Le partenariat entre le Conservatoire de Rouen et l'Alliance Française est également mis en place afin de proposer aux étudiants étrangers désirant intégrer le Conservatoire de Rouen, un parcours de formation artistique incluant l'apprentissage et le perfectionnement de la langue française. L'objectif est d'offrir à ces étudiants les conditions optimales de réussite dont l'objectif est la validation d'un diplôme artistique français (Diplôme d'Études Musicales ou Chorégraphiques).

Les deux établissements se réservent également la possibilité de s'associer lors d'événements ponctuels organisés par l'une ou l'autre structure contribuant notamment à la rencontre des Hommes et des cultures, ou d'autres réalisations relevant de l'événementiel et visant à élargir le rayonnement du Conservatoire et de l'Alliance Française au niveau local, régional, national et international.

Dans une dynamique de renouvellement et de croisement des publics respectifs aux deux établissements, pourront être proposées des formes dédiées et adaptées aux réalités et demandes du terrain, tel l'accueil au CRR de personnes et groupes étrangers désireux découvrir un établissement d'enseignement artistique français et assister à des travaux d'élèves (répétitions d'orchestre).

- Partenariat avec le réseau des bibliothèques de Rouen – R'nBi

Le réseau R'NBi – Rouen Nouvelle bibliothèque comprend :

6 bibliothèques de proximité, 1 patrimoniale et 1 "virtuelle" (Docs en stock)

La Bibliothèque des Capucins, la Bibliothèque du Châtelet, la Bibliothèque de la Grand'Mare, la Bibliothèque patrimoniale Villon, la Bibliothèque Parment, la Bibliothèque de Saint-Sever et la Bibliothèque Simone-de-Beauvoir.

Dans le cadre de cette convention le Réseau Rn'Bi souhaite inscrire l'Alliance Française comme un véritable partenaire à part-entière.

De nombreux échanges pourront être mis en place autour de visites, constructions de temps dédiés, organisations de rencontres, médiation autour de l'accès aux ressources documentaires, mise à disposition d'espaces au sein des bibliothèques.

Le réseau Rn'bi pourra faire appel à l'Alliance Française pour son expertise dans l'accueil des publics non-francophones (rencontres, échanges, ateliers de conversation, relations inter-culturelles).

Les deux établissements se réservent la possibilité de s'associer lors d'événements ponctuels organisés par l'une ou l'autre structure contribuant notamment à la rencontre des Hommes et des cultures, ou d'autres réalisations relevant de l'événementiel et visant à élargir le rayonnement du réseau Rn'Bi et de l'Alliance Française au niveau local, régional, national et international.

Tous ces temps feront l'objet de concertation entre les deux structures afin d'offrir aux apprenants de l'Alliance Française et aux usagers du réseau Rn'Bi des temps permettant une meilleure découverte et une meilleure appréhension de la culture francophone et de la langue française.

➤ **Partenariat avec les services de la DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DES SOLIDARITES**

- Partenariat avec la Maison des Aînés

L'Alliance Française invitera les inscrits à la Maison des Aînés à son cycle d'exposition et pourra imaginer des projets d'accueils de jeunes apprenants par des usagers de la Maison des Aînés et/ou des résidents des Résidences-Autonomie de la Ville.

Les deux structures organiseront régulièrement des activités intergénérationnelles et interculturelles (ex. : Atelier conversation, etc.).

La Maison des Aînés invitera une fois par an le service hébergement de l'Alliance Française pour une présentation du dispositif de familles d'accueil.

La Maison des Aînés pourra mettre à disposition de manière ponctuelle et en fonction de la disponibilité, des appartements dans les foyers logements pour les apprenants de l'Alliance Française, le but étant de faciliter la rencontre avec les résidents esseulés.

- Partenariat avec les associations d'accueil des publics migrants

L'Alliance Française partagera son expérience et son expertise en organisant dans ses locaux ou dans des locaux mis à disposition par la ville des sessions de formation dédiées aux personnels professionnels ou bénévoles des associations impliquées dans les dispositifs d'accueil des publics migrants. Ces formations concerneront la sensibilisation des acteurs de ces dispositifs en matière de gestion des relations inter-culturelles et aux problématiques du français langue étrangère.

La ville de Rouen apportera son soutien en matière de logistique et de communication : identification des structures et des stagiaires, diffusion de l'information auprès des associations, etc.

➤ **Partenariat avec LA MISSION COOPERATIONS INTERNATIONALES DE LA DIRECTION ECONOMIE LOCALE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES**

- Partenariat avec les villes jumelles

L'Alliance Française s'engage à soutenir activement la politique des relations internationales de la ville de Rouen et sa coopération avec les villes jumelées, en proposant notamment d'accueillir dans ses classes internationales, dans la mesure du possible, les partenaires étrangers pour une initiation au français.

Elle sera naturellement privilégiée par la Ville pour les actions d'enseignement-apprentissage du français dans le cadre des jumelages.

Quand ce sera possible et pertinent, un représentant de l'Alliance Française pourra accompagner, aux frais de la structure, une délégation de la Ville en déplacement dans une ville jumelée.

- Partenariat Nuit des Etudiants du Monde

L'Alliance Française apportera son soutien et participera annuellement à la Nuit des Etudiants du Monde. Elle y présentera son action, y organisera des activités et offrira des cours de langue dans le cadre de ces activités.

Article 3 - Mise à disposition de locaux

L'Alliance Française enregistre chaque année un accroissement significatif de son activité durant la période estivale. Cela l'oblige à dispenser des cours à l'extérieur de son établissement durant cette période, engendrant des coûts supplémentaires ainsi qu'une baisse de la satisfaction des étudiants en fonction de la qualité des espaces occupés.

C'est dans ce contexte que la Ville mettra à disposition de l'Alliance Française – dans la mesure des disponibilités - des locaux (ex. : écoles, salles communales...) durant l'été, à proximité du boulevard de l'Yser, de manière à améliorer la qualité d'accueil des étudiants étrangers.

Il est à ce jour entendu que la Maison des Jeunes et de la Culture – Rive Gauche pourra mettre à disposition des salles dédiées pendant les vacances scolaires afin d'accueillir des étudiants étrangers pour leur faciliter l'appréhension de la langue française. La ville s'engage auprès de la MJC-Rive Gauche à ce que ces salles soient mises à disposition à titre gracieux dans le cadre de la présente convention. Les plannings de mise à disposition des salles seront définis d'un commun accord entre l'Alliance Française et l'association Rouen Cité Jeunes – en charge de la MJC Rive-Gauche.

La Maison des Aînés pourra elle-aussi mettre à disposition durant l'été une salle à titre gracieux à disposition des étudiants de l'Alliance Française en fonction de la disponibilité de celle-ci.

En contrepartie, l'Alliance Française s'engage à organiser régulièrement des rencontres avec son public d'apprenants étrangers et le public de ses deux structures.

Elle pourra également, dans la mesure des disponibilités, mettre ses locaux à disposition dans le cadre d'événements culturels soutenus par la Ville (expositions, rencontres, ateliers, etc.).

Article 4 - Accompagnement de projets innovants

La Ville et l'Alliance Française souhaitent pouvoir accompagner des projets spécifiques même en dehors des partenariats déclinés ci-dessus.

Il s'agira de projets choisis en concertation par les deux partenaires pour leur qualité innovante.

Article 5 – Les engagements mutuels des deux cocontractants

La Ville s'engage à :

- Coordonner l'ensemble des actions en partenariat avec le directeur de l'Alliance Française ;
- Mentionner ce partenariat dans ses outils de communication ;
- Relayer sur les réseaux sociaux certains événements organisés par l'Alliance Française de Rouen ;
- Assurer la promotion des services proposés par l'Alliance Française auprès des étudiants étrangers, grandes écoles, entreprises accueillant des expatriés, artistes,...

En contrepartie, l'Alliance Française s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement des actions prévues dans cette convention ;
- Assurer la circulation de l'information ainsi qu'une démarche de sensibilisation auprès des étudiants étrangers en amont des actions prévues ;
- Assurer la promotion des événements culturels organisés par la Ville de Rouen (via newsletter/affichage/réseaux sociaux) ;
- Mentionner ce partenariat dans ses outils de communication.

Article 6 – Modalités d'organisation

6.1. Suivi et Bilan

Au minimum une réunion entre le président du conseil d'administration, le Directeur de l'Alliance Française et élu.e.s de la Ville de Rouen devra avoir lieu dans les 3 années de la convention afin d'établir un bilan des actions menées dans le cadre de cette convention.

6.2. Budget et bilan financier

La Ville de Rouen inscrit annuellement, dans la mesure de sa capacité à financer et selon le principe de l'annualité budgétaire, une subvention de fonctionnement.

Le montant de cette participation sera défini chaque année lors de l'étude des dossiers de demande de subventions.

L'Alliance Française fournira à la fin de chaque exercice comptable un bilan financier complet et certifié.

En plus du fonctionnement et pour la mise en œuvre de projets spécifiques et innovants, une subvention au projet pourra être demandée.

6.3. Communication

L'ensemble des documents produits dans le cadre d'une action relevant de cette convention portera des logotypes des différents partenaires, et ce quelle que soit la nature des documents. Celui ou ceux des partenaires qui seront à l'origine de la publication veilleront à obtenir des autres signataires un bon-à-tirer.

Article 7 – Durée

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature.

Au terme de cette période, le comité de pilotage proposera un bilan général de la convention sur la base duquel les partenaires pourront se prononcer sur l'éventuelle reconduction du partenariat.

Article 8 – Résiliation

Pendant cette période de trois ans, chaque partenaire se réserve le droit de dénoncer la convention à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, si les objectifs et les moyens définis dans le cadre de ces partenariats ne sont pas respectés.

Article 9 – Modification

Toute modification à la présente convention donnera lieu à un avenant.

Article 10 – Litiges

Les parties cocontractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'exécution de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il serait soumis aux tribunaux de Rouen compétents.

Fait en exemplaires originaux, à Rouen, le

La Ville de Rouen

Yvon ROBERT
Maire de Rouen

L'Alliance Française de Rouen-Normandie

Bernard GODRON
Président